

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

GRAND LYON
communauté urbaine

ARRIVÉE
CNDP

07 MARS 2012

N°

original

Lyon, le 2 mars 2012

Monsieur le Président,

Depuis maintenant plus de 40 ans, Lyon est traversée par une autoroute qui confond dans la ville les circulations d'agglomération, régionales, nationales et internationales.

L'agglomération lyonnaise connaît des difficultés de communication entre l'Ouest et les autres secteurs du fait notamment de la topographie entraînant des points de passages obligés (Valvert, tunnel de Fourvière, montée de Choulans, pont de la Mulatière, pont de Pierre Bénite). Ce sont actuellement le tunnel de Fourvière et l'axe A6/A7 qui servent, de fait, de bouclage du boulevard périphérique.

Les conséquences de ce dysfonctionnement sont les suivantes :

- Une autoroute urbaine, saturée la plupart du temps, qui passe le long de quartiers denses et qui coupe notamment le quartier Confluence de l'accès au fleuve,
- A l'ouest, des voiries de centre ville et de cœurs de village thrombosées qui servent de voies de transit pour les usagers à destination des autres secteurs de l'agglomération,
- Une source de pollution atmosphérique et de nuisance dégradant la qualité de vie des habitants.

Le Grand Lyon et le Département du Rhône proposent aujourd'hui un bouclage du périphérique d'une nouvelle génération :

- favorisant l'intermodalité (ouvrage support de transports en commun et permettant l'articulation avec ces derniers),
- au service d'un projet de territoire,
- permettant de déclasser et requalifier l'A6/A7 ainsi que de soulager les voiries des communes de l'Ouest,

Monsieur Philippe Deslandes
Commission Nationale du Débat Public
Président
20 avenue de Ségur
75007 Paris

- reliant les pôles universitaires et économiques (Valvert, Hôpitaux sud, Techsud...) jouant ainsi une fonction d'*Anneau des Sciences*.

Ce projet appelle une nouvelle dénomination. L'ancien tronçon ouest du périphérique (TOP) devient l'*Anneau des Sciences*.

Mais ce bouclage ne saurait se substituer à un grand contournement autoroutier de l'agglomération qui relève de la compétence de l'État.

Il s'agit bien de porter parallèlement deux ouvrages et d'éviter toute confusion entre les vocations :

- un ouvrage pour améliorer les mobilités internes de l'agglomération et porté par le Grand Lyon et le Conseil général du Rhône : l'*Anneau des Sciences*,
- un autre porté par l'État qui vise à écarter les circulations de transit (national, international) du cœur de l'agglomération : le grand contournement de Lyon.

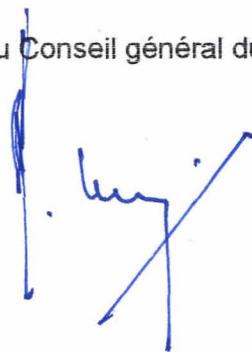
La réalisation de l'*Anneau des Sciences* est donc conditionnée à une prise de décision de l'État sur le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et sur ses déclinaisons locales qui devront affirmer clairement les modalités d'un évitement de l'agglomération par les flux nationaux et internationaux.

En application de l'article L.121-1 et suivants du code de l'Environnement, en particulier de l'article L.121-8 qui précise les modalités d'organisation du débat public, la Communauté urbaine de Lyon, maître d'ouvrage du projet de l'*Anneau des Sciences*, a établi le présent dossier pour saisir la Commission nationale du débat public, et invite celle-ci à se prononcer sur la suite à réserver à cette saisine.

Dans l'attente de votre décision, nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire qui vous serait nécessaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Mercier

Président du Conseil général du Rhône



Gérard Collomb

Président du Grand Lyon

